

COALITION MAURITANIENNE CONTRE LA PEINE DE MORT

***"La peine de mort rompt la seule solidarité humaine indiscutable, la solidarité contre la mort".
Albert Camus***

Le 10 octobre 2010 sera célébrée la journée mondiale contre la peine de mort. A cette occasion, nous, organisations de la société civile et personnalités mauritaniennes soussignées, déclarons solennellement notre adhésion à la proclamation de l'abolition de la peine de mort et profitons de cette journée mondiale pour annoncer publiquement en Mauritanie notamment la naissance de la COALITION MAURITANIENNE CONTRE LA PEINE DE MORT.

Pourquoi sommes- nous favorables à l'abolition de la peine de mort?

Tout d'abord nous sommes confortés dans notre conviction que non seulement la peine de mort n'est ni utile, ni nécessaire, n'est point la panacée pour mettre fin aux crimes atroces, mais son application met définitivement à terme toute possibilité pour la victime de cette punition, de bénéficier de la vie, surtout en cas d'erreur judiciaire. Combien d'erreurs judiciaires sont régulièrement signalées ? Combien de fois il y a eu de vies supprimées au nom de la peine de la mort ? L'erreur est humaine et l'exécution de la peine capitale empêche toute possibilité de la corriger en préservant la vie malheureusement.

Ensuite, nous sommes convaincus que notre jeune Nation a été très tôt affectée par la pratique de la peine de mort, malheureusement pour beaucoup de cas, ces peines ont été définitives et hâtivement exécutées, sans que les victimes n'aient eu le droit à un procès équitable, de se défendre ou de prouver leur innocence en épuisant toutes les voies de recours. Pire ces cas sont en eux-mêmes des pratiques de torture et de traitements inhumains et dégradants.

Les valeurs humaines que nous défendons accordent une importance particulière au droit à la vie, et à l'intégrité de la personne telle que consacrées par les instruments internationaux de droits humains. Or à plusieurs égards la peine de mort est souvent associée à une violation de la protection du droit à la vie et l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants. Cette interdiction est absolue : il ne peut y être dérogé en aucune circonstance.

Le droit au respect de la vie est le premier des droits de l'homme, c'est la condition pour la jouissance de tous les autres droits.

Mais compte tenu des erreurs inhérentes à la justice des hommes, nous sommes convaincus que la peine de mort qui est une récurrence de la loi du Talion, n'a pas sa place dans une société moderne et démocratique telle que nous la défendons et la promouvons.

Pour toutes ces raisons nous invitons les membres de la COALITION MAURITANIENNE et ses sympathisants à se joindre à la campagne mondiale pour l'abolition de la peine de mort et à soutenir toutes les actions et initiatives y afférentes.

Nouakchott, le 10 octobre 2010

Liste préliminaire des signataires

- Boubacar Messaoud : SOS- Esclaves,
- Assane Diallo: SOS- Esclaves,
- Ibrahima Bâ: Association pour le Renforcement de la Démocratie et l'Education Citoyenne,
- Sy Lalla Aïcha : Comité de Solidarité avec les Victimes des Violations des Droits Humains,
- Yeslem Ould Weddad : Association Mauritanienne pour la Solidarité et le Soutien aux Détenus,
- Maître Fatimata M'Baye : Association Mauritanienne des Droits de l'Homme,
- Mamadou Moctar Sarr : Forum des Organisations Nationales des Droits Humains,
- Maître Maroufa Diabira : Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social,
- Maître Mine Ould Abdoullah : Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme,
- Cheikh Sidiya Tandia : Association Mauritanienne pour la Promotion de la Langue et de la Culture SOONINKE ,
- Brahim Sylla: Association Mauritanienne pour la Promotion de la Langue et de la Culture SOONINKE ,
- Mohamed Saïd Ould Hamody : Ecrivain journaliste,
- Mohamed Saleck Ould Najem: ODPM,
- Houleye Samba Sall: Collectif des Veuves,
- Maïmouna Alpha Sy : Collectif des Veuves,
- Abdallahi Ould M'Bareck : AVHE,
- Souleyemane Lô : Regroupement des Victimes des Evénements 89-91,
- Khadijetou Ely Mohamdi : Association pour les Droits des Femmes Retraitées,
- Aïchetou Mint Ahmed : Association des Femmes Chefs de Familles,
- Salimata Lam : Comité de Solidarité avec les Victimes des Violations des Droits Humains,
- Aminetou Mint Moctar : Association des Femmes Chefs de Familles,
- Khadijetou Cheikh : Initiative Femmes Paix Unité Concorde Nationale,

- Cheikh Saad Bouh Kamara : Professeur,
- Maître Brahim Ould Ebetty : Avocat
- Amadou Oumar DIA : Association pour la Renaissance du Pulaar en RIM